



## Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Paris au CSA du 17 /09/2024

Monsieur le Recteur, Madame la Directrice d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, chers collègues,

En ce début d'année scolaire, le Sgen-CFDT Paris tient d'abord à souhaiter une excellente rentrée à tous les personnels de l'académie.

Nous démarrons cette instance, après nous être quittés il y a deux mois sur une étonnante séquence politique. Les récentes élections législatives ont certes permis d'éviter un basculement vers un Rassemblement National majoritaire, mais les idées d'extrême-droite continuent de progresser, alimentant l'instabilité et l'incertitude.

Notre syndicat s'interroge sur les conséquences de ce tourbillon politique sur l'image et le fonctionnement de notre démocratie. Nous en redoutons les effets sur la crédibilité des dirigeants politiques auprès des jeunes dont nous avons la charge. Après la fastidieuse et contestée nomination du Premier Ministre, celui-ci prône l'austérité budgétaire et évoque une redéfinition de la contribution fiscale au service de la réduction du déficit de l'Etat. Ces positions inquiètent alors que les besoins d'investissement sont criants dans l'ensemble des fonctions publiques.

Pour l'Education Nationale, la CFDT Education Formation Recherche Publiques espère que le nouveau ou la nouvelle ministre saura prendre en compte l'expertise des personnels et revenir sur des décisions hâtives dont l'intérêt était de servir la communication gouvernementale.

Quel crédit donner en effet aux propos de la ministre démissionnaire sur les mesures du « choc des savoirs » applicables dès la rentrée alors que beaucoup d'électeurs ont désavoué la majorité gouvernementale ? Ainsi, annoncer leur mise en œuvre alors que les textes ne sont pas publiés, c'est leurrer les personnels de l'Education nationale. Parmi ces mesures, les nouveaux programmes de maths et français en cycle 1 et 2 ont été largement rejetés au Conseil supérieur de l'Education. Mais la volonté du ministère était de les rendre opérationnels dès cette rentrée. Notre syndicat s'était fortement opposé à cela, le délai d'appropriation pour les personnels étant trop court. Et la dissolution a reporté la publication de ces programmes. Ils ne pourraient donc s'appliquer qu'à la rentrée 2025...

Concernant le DNB obligatoire pour le passage en seconde, les textes ont déjà été présentés au CSE. Eux aussi ont été largement rejetés.

La préfiguration de la classe préparatoire à l'année de seconde constitue également un échec que nous avons annoncé : près de 1000 élèves ont été scolarisés dans ces classes proposées par 90 établissements en France, soit environ 9 élèves par classe. Dans les circonstances budgétaires actuelles, la généralisation de cette expérience peu concluante relèverait d'un entêtement dogmatique. Rappelons que le Sgen-CFDT Paris s'oppose à cette mesure et que pour notre syndicat, le parcours scolaire d'un élève ne doit pas être freiné mais accompagné. Nous profitons de ce CSA pour demander le nombre de classes préparatoires existantes ou envisagées dans notre académie.

Concernant maintenant les évaluations de rentrée, elles sont bien obligatoires du CP au CM2, mais restent facultatives en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. La CFDT s'oppose à ces évaluations nationales obligatoires depuis leur mise en place en 2018. Avec une systématisation annuelle, ces évaluations normatives vont à l'encontre de la logique des cycles à laquelle le Sgen-CFDT Paris est attaché. En remettant en cause le droit, pour chaque élève, de progresser à son rythme sans être mis en situation d'échec d'année en année, ces évaluations nient le fondement d'une école inclusive. Elles mettent en tension les personnels, pris en étau entre l'injonction à atteindre une norme et la mission d'inclusion de tous les élèves. Enfin, la procédure impose une charge de travail supplémentaire et non reconnue pour les professeurs du 1<sup>er</sup> degré en particulier. La CFDT Education, formation, Recherche publiques demande dans le premier degré, une décharge d'enseignement de 9 heures (trois demi-journées) ou une rémunération équivalente au choix de l'enseignant. Avec l'intersyndicale, nous soutiendrons les équipes pédagogiques décidant d'actions pour exprimer leur opposition au caractère obligatoire de ces évaluations et nous mettrons à leur disposition un courrier d'explication de cette opposition à destination des parents d'élèves.

Nous poursuivrons en évoquant la mise en place des groupes de besoin en français et en math au collège. Comme les textes à ce sujet ont été publiés, elle est malheureusement effective. Pour autant, le code de l'éducation confie au conseil d'administration la mission d'organiser les classes et groupes, ce qui permet aux établissements d'adapter ce dispositif. Mais en réalité, la mise en œuvre de groupes à effectifs réduits et adaptés aux besoins des élèves, se heurte à des limites bien réelles, à commencer par la faiblesse des moyens

accordés aux collègues, en passant par l'absence de temps de concertation ou de formations axées sur la pédagogie en effectifs restreints. Pour ces raisons et parce que les groupes de besoin stigmatisent les élèves et nuisent à la mixité scolaire, nous restons opposés à cette mesure et rappelons que nous avons saisi le Conseil d'Etat sur le fondement juridique de cette modalité qui contrevient au principe d'autonomie des établissements. La procédure est toujours en cours à ce jour.

La thématique des groupes de besoins nous amène à revenir sur les nouvelles modalités d'affectation des élèves en seconde sur l'académie. La question se pose des conséquences et de la réelle prise en charge pédagogique de la refonte d'Affelnet, à laquelle notre syndicat est très attaché. Depuis deux ans, elle installe une mixité sociale dans des lycées qui n'accueillaient des publics défavorisés que de manière marginale. Cependant, sans moyens horaires et sans encadrement de l'inspection notamment, des professeurs déplorent assez largement leur manque de formation à l'hétérogénéité scolaire et à la différenciation pédagogique. Cela se traduit donc par la souffrance de certains d'entre eux et, à la marge, par des phénomènes de décrochage et d'autocensure d'élèves qui ne demandent pas la voie générale après la classe de seconde... Ce phénomène affecte la performance scolaire de ceux-là mêmes à qui la réforme d'Affelnet a permis d'accéder à des lycées attractifs, voire sélectifs et prestigieux. Réforme, nous le répétons, que la CFDT-Education Formation Recherche Publique soutient fermement.

Autrement dit, il est sans doute temps de se donner les moyens de passer de la mixité sociale à la mixité scolaire. Si l'on n'accompagne pas cette mixité sociale d'actions à caractère pédagogique, ces publics d'élèves divers seront scolarisés en parallèle au sein de leur établissement sans véritablement se rencontrer. A ce titre, des actions de formation massives, en établissement, semblent vivement souhaitables.

Pour continuer de balayer les sujets d'actualité, comme la ministre démissionnaire n'a pas été en mesure de signer à temps l'ensemble des décrets qui repositionnaient les concours de recrutements des enseignants en fin de L3, rien n'est changé en cette rentrée. En revanche, les contrats AED-préprofessionnalisation, eux, ont bien été supprimés et les étudiants en L2 de cette année ne peuvent plus bénéficier d'une expérience professionnelle intéressante et rémunérée. La CFDT Education, Formation Recherche Publiques espère

toujours une réforme qui favorise l'accès aux métiers de l'éducation en continuant à revaloriser les salaires des jeunes collègues.

Nous tenions aussi à évoquer la mise en place des nouvelles modalités à appliquer en fin d'année de la classe de terminale baccalauréat professionnel. Le manque de temps de concertation pour l'ingénierie pédagogique qu'implique la mise en place du parcours en Y met à mal l'organisation d'un projet qui pourrait trouver son sens. Sans compter que l'avancement de la date des épreuves du bac professionnel ne manquera pas de mettre en difficultés les collègues pour boucler les programmes.

Concernant maintenant le bilan de la rentrée scolaire sur notre académie, même si nous constatons des améliorations en particulier dans le 1<sup>er</sup> degré par rapport à l'an dernier, nous ne pouvons nous satisfaire des collègues professeurs des écoles, brigades ou TRS, (ou TZR dans le secondaire) dont l'affectation a été modifiée pendant l'été. Ces agents, notamment les TRS, qui effectuent des remplacements, sont souvent en poste sur plusieurs établissements et se sentent découragés par le manque de stabilité inhérent à leur statut. D'autre part, le Sgen-CFDT Paris ne comprend pas comment le Tableau d'avancement à la Hors Classe pour les Professeurs des Écoles a pu être diffusé puis modifié dans un second temps. Nous demandons au regard du préjudice moral subi que les collègues qui croyaient être promus le soient pour la prochaine campagne et qu'ils et elles bénéficient d'une compensation financière dès maintenant.

Nous espérons que cette nouvelle rentrée sous l'égide d'un nouveau ministre sera l'opportunité d'un dialogue social constructif et apaisé. Le SGEN-CFDT PARIS vous remercie pour votre écoute et pour les réponses que vous apporterez à ses revendications.